

AGENCE BABEL - CONDITIONS GENERALES

1. INSCRIPTION

En vous inscrivant, vous acceptez les conditions générales de l'Agence Babel (« AB ») et les conditions générales de l'école ou de l'organisme de placement à l'étranger (« le partenaire »).

1. **Inscription** : remplir le formulaire et l'envoyer à l'agence. Il doit être signé (signature des parents pour les étudiants mineurs).
2. **Acompte** : votre inscription sera valable une fois l'acompte de CHF 400 reçu (non-remboursable en cas d'annulation). Si le programme choisi est complet, AB vous remboursera la totalité de l'acompte.
3. **Coordonnées bancaires** : AGENCE BABEL, UBS 1260 NYON
IBAN : CH630024024043004901F. Pour les paiements postaux : CCP 80-2-2

2. CONFIRMATION ET ETAPES DE L'ORGANISATION DU SEJOUR

Le contrat entre vous et AB est conclu par la confirmation écrite de l'agence. Les prix sont dans la monnaie du pays de séjour sauf indication contraire.

1. **Confirmation** : après réception de votre inscription et de votre acompte, vous recevrez la confirmation et la facture du partenaire (en monnaie du pays de séjour) dans les 2 semaines.
2. **Paiement** : environ 8 semaines avant la date de départ, AB vous enverra la facture en francs suisses avec un délai de paiement de 10 jours. AB applique le taux de change de l'UBS du jour de l'émission de la facture majoré de 2 à 3 centimes afin de compenser toute variation du taux de change. En cas de différence du taux de change (avec majoration) de plus de 2 centimes entre la date de la facture et la date de réception du paiement, la différence est à la charge du client.
Si l'inscription est reçue moins de 10 semaines avant le départ, la facture sera émise directement en francs suisses. Ce montant est fixe et ne pourra être réévalué.
3. **Vols** : dès réception de la confirmation, vous pouvez réserver vos billets d'avion ou de train et communiquer votre horaire d'arrivée à l'agence. Veuillez vérifier les indications sur le jour et l'heure d'arrivée et de départ pour chaque programme. En cas de doute, contactez l'agence.
4. **Logement** : vous recevrez l'adresse de votre hébergement quelques semaines avant votre départ et une fois que l'agence a reçu votre paiement.
5. **Non-paiement** : si le montant total n'est pas reçu dans le délai mentionné sur la facture, votre réservation peut être annulée par AB, tout en appliquant les conditions d'annulation du partenaire.

3. FRAIS

Les frais suivants sont facturés par AB pour ses différents services :

1. **Programmes scolaires** : CHF 200.
2. **Séjours d'été ou à Pâques**: CHF 200.
3. **Cours de langue et Cours chez le prof** : CHF 100 pour les plus de 18 ans ; CHF 200 pour les moins de 18 ans.
4. **Study & Work** : CHF 100.
5. **Demandes express** : CHF 50 si l'inscription est reçue moins de 2 semaines avant la date de départ ; pour les programmes scolaires : si le délai d'inscription est dépassé.

4. MODIFICATION DE RESERVATION

Toute modification de réservation (dates, cours, logement, etc) effectuée après l'inscription donne lieu à des frais allant de CHF 50 à CHF 250 selon le temps de travail nécessaire.

Si un événement imprévu survient indépendamment de notre volonté (par exemple, événement naturel ou cas de force majeure), AB ne peut être tenu responsable de l'annulation d'un programme par le partenaire. Les frais d'AB sont non-remboursables et ceux du partenaire seront remboursés selon leurs conditions générales et leur décision face à cet imprévu.

5. MODIFICATIONS DE PRESTATIONS

Si le partenaire modifie une de ses prestations (prix, cours, emploi du temps, hébergement, etc), AB se trouve dans l'obligation de modifier celle-ci. Si le prix augmente de plus de 10%, vous avez le choix de reconsidérer votre inscription.

6. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute annulation avant le départ doit être communiquée à l'agence le plus rapidement possible par courrier recommandé. AB ne rembourse pas le montant de l'acompte. Pour le remboursement des frais restants, les conditions d'annulation de chaque partenaire s'appliquent. Si AB vous a réservé un appartement, un studio ou une chambre d'hôtel, leurs propres conditions d'annulation s'appliquent. La date prise en compte pour le calcul du remboursement est le jour de réception du courrier recommandé. Dès qu'AB reçoit le remboursement du partenaire, il transfère sur le compte du client le montant en devises converti en francs suisses au taux de change du jour du remboursement.

Pour votre information, dès le 1^{er} jour de votre séjour ou en cas de retour anticipé, aucun remboursement n'est accordé (ceci est une règle générale des partenaires).

7. PROGRAMME AU PAIR

La totalité des frais vous seront demandés lors de l'inscription. La confirmation du placement se fait si l'agence à l'étranger a trouvé une famille d'accueil adéquate et que la candidate et la famille ont accepté ce placement. En cas d'annulation plus de 30 jours avant le début du programme, AB vous remboursera le montant total moins les frais d'annulation de CHF 400. Il n'y a pas de remboursement passé le délai de 30 jours avant le départ. Si vous n'avez pas pu être placée, AB vous remboursera la totalité des frais moins CHF 200 de frais administratifs. Si vous décidez de retirer votre dossier après qu'une proposition vous a été faite, cela équivaut à une annulation.

8. ETUDIANTS MINEURS

AB fournit aux parents une lettre type pour les mineurs qui voyagent sans accompagnant adulte. Selon le pays de séjour, les signatures des parents doivent être attestées par un notaire.

9. RESPONSABILITÉ

AB décline toute responsabilité pour toutes les prestations fournies par les partenaires.

10. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit parvenir par écrit à l'agence jusqu'à 30 jours après la date de fin du programme.

11. GARANTIE

Dès réception du montant total de votre séjour, AB s'engage en toutes circonstances à verser le montant dû au partenaire.

12. FOR JURIDIQUE

Seules les dispositions de droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et AB. Le for juridique est à Nyon (Vaud).

13. ORGANISATION

Agence Babel est une entreprise individuelle inscrite au registre du commerce.

Agence Babel, Nyon, juillet 2016